

Vous n'êtes pas encore raccordé à la fibre ?

Profitez de 50 € remboursés pour votre première souscription à une offre fibre !

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Vous habitez dans une commune d'Ardèche ou de Drôme desservie par le réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN).
- Votre logement n'est pas déjà raccordé à la fibre au 15 octobre 2026 et n'est pas équipé d'une prise terminale optique (PTO).
- Vous souscrivez pour la première fois une offre fibre entre le 15 octobre et le 15 décembre 2026.

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE ?

1

Vérifiez votre éligibilité
sur ardechedromenumerique.fr/eligibilite/



2

Choisissez votre opérateur

Souscrivez une première offre fibre auprès de l'opérateur de votre choix, utilisant le réseau public ADN, entre le 15/10/2026 et le 15/12/2026.

3

Raccordez votre logement



4

Demandez votre remboursement

Déposez votre demande de remboursement avant le 15/02/2027 sur le site dédié, en scannant le QR code ci-dessous.

Votre demande doit être accompagnée de votre première facture mentionnant la référence de la prise installée.



Plus d'informations sur : ardechedromenumerique.fr

Un projet porté par vos collectivités



Avec le soutien de



Et la participation de

